

# Formation Wellmother

## Maternité, Fertilité, et les 8 Vaisseaux Merveilleux

### Encourager la sagesse des parents et des bébés

Le travail qu'elle mène depuis 1989 avec des parents et des bébés a fait prendre conscience à Suzanne Yates du manque de formation adéquate pour les praticiens de shiatsu et d'autres médecines douces dans une approche holistique de la maternité. La formation qu'elle propose a pour objectif de nous permettre d'apporter un meilleur soutien aux femmes et à leurs familles.

La base de cette formation est une connaissance des 8 Vaisseaux Merveilleux, surtout la famille interne (Du, Ren, Chong et Dai)

L'énorme potentiel du shiatsu est à même de donner à cette pratique une place de choix dans les soins liés à la maternité, qui commencent seulement à être explorés. Le shiatsu offre la possibilité de soutenir les femmes, leurs conjoints et leurs bébés pendant cette période d'immenses changements, depuis la phase qui précède la conception jusqu'à la phase postnatale. Il prend en compte la plupart des « états » liés à cette période, mais offre aussi aux femmes et à leurs conjoints la possibilité d'établir un lien profond avec leurs propres corps et avec leurs bébés, et à apprendre à découvrir leur sagesse intérieure et à lui faire confiance.

### DESCRIPTION DE LA FORMATION

#### Objectifs

Cette formation apporte une compréhension profonde des techniques pratiques permettant de travailler, lors du cycle féminin et de la fertilité et pendant toute la période de la maternité, avec la mère et l'enfant. Des exercices appropriés à pratiquer seule par la mère, incluant des positions d'accouchement et des exercices avec le bébé, sont enseignés. Ces pratiques s'appuient sur une connaissance approfondie des modifications qui interviennent au niveau des méridiens et des organes, ainsi que de l'anatomie et de la physiologie de cette période de la maternité, en insistant sur les aspects qui affectent directement le travail de shiatsu. On étudiera également les effets des différentes interventions obstétricales sur l'énergie de la mère et du bébé, notamment en ce qui concerne le traumatisme de la naissance.

L'accent est mis en permanence sur les liens énergétiques entre la mère et l'enfant, et sur la manière d'intégrer dans votre travail la conscience de la présence du bébé dans le ventre de la mère. Une partie de la formation consiste à conscientiser et à transformer vos propres expériences de la vie intra-utérine, de la naissance et de la période ayant suivi immédiatement, et ce, par la méditation et la visualisation.

#### A qui s'adresse cette formation ?

**Cette formation est une spécialisation dans le cursus du stagiaire**

- Praticiens de Shiatsu certifiés
- Elèves de 3ème année en école de Shiatsu
- Sages-femmes acuponctrices ou ayant des notions de médecine traditionnelle chinoise
- Relaxologues ayant des notions de médecine traditionnelle chinoise

## Organisation

Le reste de la formation comporte 4 modules de 4 jours ; **Cycle féminin et Fertilité, Grossesse et Accouchement**, chaque module est indépendant, mais l'ensemble des quatre permet d'acquérir une connaissance plus complète de la totalité de cette période. Ces modules développent le travail commencé lors de la journée préliminaire et comportent un travail pratique avec les femmes, leurs conjoints et leurs bébés. Un certain nombre d'heures est consacré, pour chaque module, à l'exposé de cas cliniques, et les participants doivent apporter des études de cas concernant les personnes avec lesquelles elles auront travaillé en dehors du cours.

La journée d'initiation est obligatoire en préalable à la formation, quel que soit le nombre de modules choisis. Si on a commencé avec le stage sur les Vaisseaux Merveilleux, on n'est pas obligé de faire la journée d'initiation – mais ça sert quand même à une bonne révision.

## Le stage des 4 jours sur les 8 Merveilleux Vaisseaux.

On peut commencer avec ou terminer les 4 modules du cycle Shiatsu maternité avec les 8 Merveilleux Vaisseaux. Cela aide à approfondir et /ou introduire votre travail autour de la maternité, un travail plus enraciné sur les Wei et Qiao

Le travail sur les Merveilleux Vaisseaux vous aidera aussi à répondre avec plus d'efficacité à certaines situations rencontrées avec vos clients, vous aidera à vous mettre en relation avec certaines qualités d'énergies différents que celles des 12 méridiens. r.

Ces difficultés peuvent survenir surtout dans les cas d'infertilité, de problèmes liés à la sexualité, de blessures de la petite enfance, des grands changements pendant la vie, comme la puberté, le deuil, la ménopause/andropause et la vieillesse et la mort. En travaillant avec les 8 Merveilleux Vaisseaux vous comblerez ces manques et transformerez votre manière de travailler avec vos clients.

A la base, les Vaisseaux Merveilleux, comme ils sont la source de toutes les autres énergies, sont utiles à tous âges.

## Contenu de la formation

### Journée d'initiation

Au cours de la journée vous seront présentés quelques-uns des principaux thèmes qui seront étudiés plus en profondeur dans les modules. Vous apprendrez la façon de travailler avec les méridiens

Cœur-Utérus, Rein-Utérus, le Vaisseau Conception, le Vaisseau Gouverneur et le Vaisseau Pénétrant, et leur importance pendant la période de la maternité. Nous commencerons aussi à examiner votre relation personnelle à cette période et à explorer quelques-uns des exercices à faire soi-même. Vous acquerrez de nouvelles compétences, une meilleure compréhension de la période de la maternité.

### Module sur la fertilité et le cycle féminin

Le soutien du shiatsu pendant les différentes phases du cycle menstruel, et aussi dans la procréation naturelle et assistée, fausse couche.

#### Pratique du shiatsu :

*Comprend* : Beaucoup de femmes se tournent vers le shiatsu pour trouver un accompagnement dans les thèmes autour de la fertilité. Nous allons explorer comment les méridiens extraordinaires, spécialement le vaisseau pénétrant (CHONG MAI - océan du Sang) et le vaisseau ceinture (DAI MAI) et le Qiao et Wei peuvent être intégrés dans notre shiatsu pour approfondir le soutien que nous pouvons offrir.

#### Théorie

*Comprend* : Nous allons regarder de plus près les énergies du cycle menstruel pour travailler avec ses différentes phases afin d'encourager la fertilité naturelle.

Nous allons également explorer comment aider les femmes qui suivent différents programmes médicalement assistés pour la reproduction. Enfin nous allons prendre en considération comment accompagner la fausse couche et le premier trimestre de la grossesse, car ils sont intimement liés.

### Module – Grossesse

Le soutien du shiatsu pendant les différentes phases de la grossesse, y inclus le premier trimestre

#### Pratique du shiatsu :

*Comprend* : intégration du travail musculaire ; travail avec les 3 foyers ; manières de travailler sur des états spécifiques, comment intégrer le bébé, et le papa.

#### Théorie :

*Comprend* : compétences pour prendre en charge les cas ; la conception et la grossesse ; développement de l'embryon, du point de vue des méridiens et de la physiologie.

### Module - Accouchement

Le soutien pendant le troisième trimestre en préparation pour l'accouchement, naissance et période suivant immédiatement la naissance.

#### Pratique du shiatsu :

**Comprend :** Comment préparer l'accouchement avec le shiatsu, Shiatsu pour les différentes étapes de l'accouchement ; comment travailler avec le bébé pendant l'accouchement, y compris un accouchement médicalisé, comment aider la récupération de la naissance en période postnatale, ; comment travailler sur le traumatisme de la naissance pour la mère et l'enfant, le travail avec le père ou autre personne présentes lors de l'accouchement.

**Théorie :**

**Comprend :** Effets des interventions obstétricales pour la mère et le bébé, en particulier comment cela affecte les méridiens ; comprendre l'allaitement au sein du point de vue des méridiens et de la physiologie.

**Module – Postnatal**

Le soutien en postnatale avec la mère et le bébé, jusqu'à 1 ans et aussi de comprendre les effets sur la maman et bébé pendant le reste de la vie.

**Pratique du shiatsu :**

**Comprend :** Shiatsu pour les bébés aux différents stades de développement, à la fois en instruisant les parents et en travaillant directement nous-mêmes avec les bébés ; manières de travailler sur des états postnataux spécifiques pour la maman.

**Théorie**

**Comprend :** développement de l'enfant jusqu'à 1 an, avec la conscience du développement des méridiens et des muscles. Changement dans le corps de la femme.

**Module - Merveilleux Vaisseaux**

**Pratique du shiatsu :**

**Comprend :** Les caractéristiques et l'importance de ces 8 Merveilleux Vaisseaux et la théorie qui y est liée en Médecine Traditionnelle Chinoise. Leurs qualités, fonctions et indications, leur importance pour tous les clients, femmes et hommes. Les 8 Merveilleux Vaisseaux en tant qu'ensemble cohérent, ainsi que 2 sous-groupes distincts composés de 4 Vaisseaux chacun. Les particularités de chacun des deux groupes : le groupe interne composé de Du Mai, Ren Mai, Chong Mai et Dai Mai, et le groupe externe composé de Yin Wei, Yang Wei, Yin Qiao et Yang Qiao. La relation des 8 Merveilleux Vaisseaux avec les 12 méridiens classiques.

**Théorie :**

**Comprend :** Des exercices et des méditations centrées sur les Merveilleux Vaisseaux dans un but de développement personnel et de soutien pour le receveur. Yin et Yang Qiao Mai : connexion avec le moment présent, Yin et Yang Wei Mai : tissu de notre énergie, intégration des Wei avec Chong et Dai Mai, intégration des Qiao avec la Source de Du et Ren Mai. Intégration des 8 MV

**Lieu de formation**

La formation se déroule au Dojo de l'Est Parisien, 93 rue Pelleport, 75020 Paris.

### Supports de cours

Un support de cours adapté à chaque Module est remis en début de formation.

### Dates et tarifs

Intitulé	Dates	Horaires	Coût	Nombre d'heures
Journée d'initiation	17 novembre 2021 9 mars 2022 16 novembre 2022	9h30-18h00	120 €	8 h
Module Post-natal	mars 2023	9h30-18h00 (9h00-16h00 le dernier jour)	450 €	28 h
Module fertilité et cycle féminin	18 au 21 novembre 2021	9h30-18h00 (9h00-16h00 le dernier jour)	450 €	28 h
Module Grossesse	10 au 13 mars 2022	9h30-18h00 (9h00-16h00 le dernier jour)	450 €	28 h
Module Accouchement	17 au 20 Novembre 2022	9h30-18h00 (9h00-16h00 le dernier jour)	450 €	28 h
Module Merveilleux vaisseaux	2 au 5 juin 2022	9h30-18h00 (9h-16h le dernier jour)	450€	28h

### Attribution de la certification

Une attestation de fin de formation sera délivrée pour tous les stagiaires.

#### Certification de spécialisation en maternité :

Il est demandé au stagiaire souhaitant recevoir la certification Well Mother

- Pour la validation de chaque module : **2 études de cas** spécifiques à l'enseignement du module.
- Pour la validation de la formation complète : un **mémoire** sur un projet de mise en place spécifique aux femmes enceintes.

Des instructions spécifiques seront remises pour la rédaction des cas et du mémoire. Le certificat donne la possibilité d'être répertorié en tant que praticien spécialisé Maternité sur la liste du site internet de *Well Mother*.

## INTERVENANTS

### Formatrice

#### Suzanne Yates

« J'ai commencé à étudier le massage en 1982 et le shiatsu en 1984, j'ai terminé la formation professionnelle de trois ans avec Sonia Moriceau en 1988, et j'ai été l'assistante de cette dernière entre 1989 et 1993. En 1990, je suis allée à Boston, aux Etats-Unis, pour me former en qualité d'enseignante en gymnastique pré/postnatale avec Elizabeth Noble, et j'ai fondé *Well Mother* pour encourager la sagesse des femmes et de leurs conjoints par le shiatsu, le massage, l'exercice physique, le travail sur le souffle, la relaxation et la discussion. J'ai organisé plusieurs cours hebdomadaires à Bristol de 1990 à 2002 et je continue à travailler avec des parents individuellement et dans des ateliers. J'ai travaillé à l'Avon Maternité Services Liaison Committee (Comité de Liaison des Services de Maternité d'Avon) de 1995 à 2000, et je participe à des projets de recherche sur l'utilisation du shiatsu.

J'organise différentes formations pour sages-femmes et praticiens de shiatsu et de massage, en Grande-Bretagne et dans le monde, et je suis en train de constituer un noyau de praticiens qualifiés, en Grande-Bretagne et dans le monde, capables de se soutenir mutuellement, de contribuer à la documentation écrite et à la recherche, et d'établir des liens avec les autres praticiens de médecines douces, les sages-femmes et les services médicaux. »

Suzanne Yates est l'auteur de nombreux articles sur le sujet et a présenté des contributions à de nombreuses conférences internationales, y compris des conférences en obstétrique et conventions de shiatsu. Elle est également l'auteur de trois ouvrages :

- *"Shiatsu for Midwives"* (Elsevier 2003), populaire parmi les praticiens de shiatsu.

Traduit en Français sous le titre "Shiatsu et grossesse" (Testez éditions 2009), en Allemand sous le titre "Shiatsu für Schwangerschaft und Geburt" (Urban & Fischer 2007) and en Italien sous le titre "Shiatsu per la gestante e per il neonate" (Edizione Red! 2009)

- *"Beautiful Birth"* (Carroll and Brown 2008), principalement destiné aux parents mais utilisé également par les praticiens comme outil de soutien aux parents.

Traduit en Français sous le titre "Merveilleuse Naissance" édition Jouvence.

Traduit en tchèque sous le titre "Zdravé Těhotenství A Přirozen parody" (Computer Press 2009) ; et

- *"Pregnancy and childbirth; a holistic approach to massage and bodywork"* (2010 Elsevier).

En 2006, Suzanne crée un programme de formation d'éducateurs et a formé, jusqu' à présent, 10 éducateurs.

Suzanne continue de travailler avec mères et praticiens. Ceci l'a conduite à approfondir ses connaissances et son expertise pratique. Elle travaille autant avec des femmes désireuses de concevoir qu'avec des femmes en préménopause. Elle est particulièrement intéressée par une étude combinée des approches orientale et occidentale afin d'offrir un ensemble de soins complet aux femmes à toutes les étapes de leur vie.

De 1995 à 2000, Suzanne a été membre du *National Health Service Maternity Services Liaison Committee* (Comité de liaison des services de maternité du système national de santé publique

*britannique*) et a contribué à une étude sur le shiatsu pour les grossesses prolongées dans un service de maternité de Bristol et publiée en 2005.

Diplômée de l'université de Bristol, Suzanne a obtenu son diplôme en shiatsu et massage thérapeutique, un mastère en pédagogie et a suivi la formation d'Elizabeth Noble en matière d'exercices pour les périodes prénatal et de post-partum (Boston, Etats-Unis). Elle continue de suivre les enseignements de maîtres japonais en Europe.

« J'ai vécu ce que j'enseigne lors de mes grossesses et de la naissance de mes enfants, Rosa Lia (née en 1990) et Bram Delaney (né en 1995) et je continue à grandir avec eux. »

Suzanne Yates est membre et enseignante de la Fédération Française de Shiatsu.

### **Assistante, organisatrice et enseignante**

#### **Gina De Brito**

Praticienne d'ayurvéda depuis 1999 et de Shiatsu depuis 2005, membre de la FFST, spécialisée pour la femme enceinte. Former au massage Femme enceinte – ARTEC depuis 2000, Massage Bébé – ARTEC depuis 2000, Shiatsu Maternité Well Mother, UK depuis 2008

Depuis 2006 elle a la charge de l'organisation à Paris, des formations de Suzanne Yates dont elle est l'assistante. Elle enseigne la journée d'initiation depuis 2018.

## Bulletin d'inscription – Formation Shiatsu et Maternité – Well Mother

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville.....

Mail : .....

Tél. personnel / portable : .....

Tél. bureau : .....

Profession : .....

Date et lieu de naissance : .....

Merci de cocher la case correspondante pour préciser si cette formation :

- Est en lien avec votre métier actuel et rentre alors dans l'entretien ou le perfectionnement de vos connaissances (dans ce cas, indiquez votre numéro SIRET ci-dessus)
- Si elle est sans aucun lien avec votre métier et n'est pas effectuée à visée professionnelle.

Je souhaite participer à la formation de :

Intitulé de la journée / du module :

Date de la formation :

J'ai pris connaissance du tarif de..... € H.T. (Net)

Je joins un chèque de 30% du montant total de la journée / du module (voir tarif) à l'ordre de Gina De Brito. Le solde devra être parvenue 15 j avant le module et sera encaissé le premier jour du module. Possibilité de payer en plusieurs fois.

Pour toute inscription à un module de formation :

- a/ Je déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions de vente et générale de l'organisme BNC Praticienne de Shiatsu Gina De Brito Marques.
- b/ Je déclare avoir lu et accepté les conditions d'annulation et de report, ainsi que les conditions de cessation anticipée de la formation (cf. conditions générales de vente ci-dessous)
- c/ Je joins les documents requis (cf. conditions générales de formation ci-dessous) par mail.

*Attention : cette inscription vous engage, ce n'est pas une simple réservation de place.*

*Merci d'envoyer les documents requis et le bulletin d'inscription par courrier : Gina De Brito, 19 bis rue de la Chine, 75020 Paris*

A

le

Signature



## Conditions générales de la formation

A compter de la date de signature du présent bordereau, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe l'organisme BNC Praticienne de Shiatsu Gina De Brito Marques par lettre recommandée avec accusé de réception.

### Formation professionnelle :

Si vous souhaitez faire prendre en charge votre participation par votre entreprise ou un organisme de formation permanente dans le cadre de la formation professionnelle, merci de vous renseigner auprès de votre financeur potentiel. Des frais de 30€ pour le dossier vous seront demandés.

### Documents requis à l'inscription :

Chaque stagiaire doit fournir un ou des documents prouvant son aptitude à suivre la formation.

- Certificat de Praticien de Shiatsu
- Etudiants : livret pédagogique de l'école de Shiatsu certifiant au minimum 2 années de suivi de cours.
- Sages-femmes : diplôme et certificat de stage d'acupuncture.
- Relaxologues : certificat de stage en médecine traditionnelle chinoise

### Règle de confidentialité :

L'organisme de Formation BNC Praticienne de Shiatsu Gina De Brito Marques s'engage sur une confidentialité totale que chacun est en droit d'attendre. C'est pourquoi il est bien entendu que les renseignements inscrits sur le présent dossier, restent à la disposition exclusive du participant. Ils ne sont en aucun cas communiqués à qui que ce soit et notre fichier est entièrement soumis aux règles de la loi « Informatique et libertés ».

### Documents légaux :

L'organisme BNC Praticienne de Shiatsu Gina De Brito Marques fournit, lors de la confirmation de chaque module de formation, un rappel des conditions contractuelles de la formation engagée, permettant au stagiaire d'avoir à nouveau toutes les informations nécessaires au bon déroulement de son stage. Une convention de formation professionnelle sera établie à la demande.

L'Institut fournit une facture de la formation, à l'issue de celle-ci. L'organisme fournit une attestation de participation à la formation dûment paraphée par le formateur, une attestation de fin de formation et un certificat.

### Dates et Tarifs :

Les dates ou les tarifs sont susceptibles de modifications pour des raisons de bonne gestion des groupes ou des activités. Tout module de formation réservé à un tarif donné sera bien entendu maintenu à ce tarif. Si un module de formation devait être annulé par l'organisme de formation pour une question d'organisation majeure, il serait reporté aux mêmes conditions ou serait intégralement remboursé au stagiaire ne pouvant le suivre.

### Conditions de confirmation :

Tous nos modules de formation sont confirmés individuellement au plus tard 2 semaines avant la date prévue. Nos confirmations fournissent également les renseignements suivants :

a/ Le lieu du stage

b/ Les dates et horaires du stage

c/Matériel requis

## Conditions Générales de Vente

### Entre

L'OF BNC Praticienne de Shiatsu Gina De Brito Marques, 16 rue des Lyanes, 75020 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro SIREN 507 843 951 00033, représentée par MME Gina De Brito Marques en qualité de président, dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après « l'OF » d'une part,

Et la personne physique ou morale procédant à l'achat de prestations de services de l'OF,

Ci-après le « Client » d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

### ▪ PRÉAMBULE

L'OF est prestataire de services de formations professionnelles au Shiatsu spécialisé dans la maternité à destination principalement d'une clientèle adulte. L'OF conçoit, élabore et dispense lesdites formations au Dojo école de l'Est Parisien, 93 rue Pelleport, 75020 Paris ou à tout autre lieu adapté aux besoins des formations. La liste et le descriptif des prestations de formation proposées par l'OF peuvent être consultés sur la Brochure ci-dessus ou le site [Wellmother.org](http://Wellmother.org)

### ▪ Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) déterminent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de prestations de formation proposées par l'OF. Elles s'appliquent à toutes les ventes de prestations de formation, dont les détails sont communiqués au travers du site Internet Wellmother et également au travers d'une documentation d'information détaillée et individuellement adaptée, envoyée par courriel sur demande et au plus tard lors d'une demande d'inscription à une formation, qui sont partie intégrante du Contrat entre le Client et l'OF.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'OF, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

L'OF se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur le site Wellmother, également au travers d'une documentation d'information détaillée et individuellement adaptée, envoyée par courriel.

Les CGV applicables sont celles étant en vigueur à la date du paiement (ou du premier paiement en cas de paiements multiples) de la commande. Ces CGV sont consultables sur le site Internet Wellmother, également au travers d'une documentation d'information détaillée et individuellement adaptée, envoyée par mail. L'OF s'assure également que leur acceptation soit

claire et sans réserve en envoyant des informations détaillées liées à la prestation de formation et mentionnant le coût HT (Net) avant toute procédure d'inscription.

Le Client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins. Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises. Sauf preuve contraire les informations enregistrées par l'OF constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

#### ▪ Tarifs

Les tarifs des prestations de formation vendues sont indiqués en euros hors taxes net, exonérés de TVA en vertu de l'article art. 261-4-4°, 5ème alinéa du Code Général des Impôts. Les tarifs sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.wellmother.org/info/shiatsu-massage-maternite-france/stages-pour-practiciens-de-shiatsu-et/> ou sur la brochure envoyer également au travers d'une documentation d'information détaillée et individuellement adaptée, envoyée par email sur demande. L'OF se réserve la possibilité de modifier ses tarifs à tout moment. Tout tarif établi sur devis par rapport à un parcours personnalisé reste en vigueur pour la durée du contrat de formation conclu entre l'OF et le Client.

#### ▪ Contrats de formation et règlement

Le Client est informé au préalable et par écrit sur les détails concernant les formations, les contenus, durées, horaires et lieux de formation et reçoit un devis avant toute souscription d'un contrat. La réception d'un devis ou une réservation en ligne ne valide pas l'inscription administrative. L'inscription n'est effective qu'après signature du contrat de formation et versement du premier acompte de 30%. Les places sont confirmées et attribuées dans l'ordre des inscriptions reçues.

La validation des heures de formation auprès des fédérations se fait indépendamment de toute formule, sous seule réserve que le Client soit continuellement à jour de ses adhésions auprès des fédérations. Les inscriptions et réinscriptions aux fédérations FFST sont de la seule responsabilité du Client et ne sont pas gérées par l'OF.

#### Les règlements s'effectuent comme suit :

Le Client peut s'engager pour la durée d'un ou plusieurs modules. Il signe alors un contrat par module de formation. Une fois le délai de rétractation écoulé, le Client verse un premier acompte à hauteur de 30% du coût du module de la formation. Ensuite Il verse le solde 15 jours avant le module de celui-ci sera encaissé dès le premier jour du module de formation.

Il est possible pour le client de payé en plusieurs fois sans frais.

Le Client reçoit les communications de l'OF concernant les activités du centre de formation, ainsi que des rappels de stage avant tout module de formation, ce qui lui facilitera l'accès aux informations les plus importantes aux moments les plus opportuns.

#### ▪ Financement par un organisme

En cas de financement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) ou par un autre organisme public ou privé dont dépend le Client, ce dernier effectue sa demande de prise en charge avant le début de la formation et communique l'accord de financement au moment de l'inscription. Si la prise en charge par l'OPCA ou un autre organisme est partielle, l'OF facturera la différence directement au Client.

#### ▪ Impayés

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. L'OF aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'OF.

Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem). Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

#### ▪ Absence, interruption ou annulation d'une formation

A compter de la date de signature d'un contrat ou d'une convention de formation, le Client a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'Association par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée par l'OF.

Tout module de formation commencé est dû dans son intégralité et facturé entièrement au Client par l'Association. En cas de financement accordé par un OPCA, le Client ne peut prétendre à un remboursement des sommes dues à la suite d'une absence, interruption ou annulation. Du fait de l'obligation du Client de participer à la formation professionnelle, l'OF ne communique à l'OPCA que les heures de formation effectivement suivies par le Client et qui elles seules peuvent faire objet d'une prise en charge au titre de la formation professionnelle continue.

Le Client s'engage à régler les sommes dues à la suite d'une absence, interruption ou annulation directement à l'OF.

En cas d'annulation de la formation par le Client (désistement pour autre motif que la force majeure), l'OF se réserve le droit de réclamer des indemnités compensatrices dans les conditions suivantes

- Annulation communiquée à plus de 15 jours calendaires avant le début de la formation : L'acompte versé de 30% peut être utilisé sur un autre module de formation programmé, si l'OF est informée par le Client de sa non-participation par écrit.
- Annulation communiquée à moins de 15 jours calendaires avant le début de la formation : 70 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

L'OF se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation lorsque le nombre d'inscrits est insuffisant pour assurer le bon déroulement de la formation, et ceci au plus tard 2 semaines ouvrées avant le début de la session. Dans ce cas, l'OF rembourse les paiements effectués.

#### ▪ Force majeure

L'OF ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves sociaux internes ou externes ou covid à l'OF, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'OF.

#### ▪ Clause de réserve de participation

Le Client accède à la formation uniquement si l'inscription a été rendue définitive par la signature du contrat de formation. En vertu de son Règlement Intérieur, l'OF se réserve le droit de refuser une inscription ou participation à une formation à tout moment pour sa propre protection et celle des autres participants si le Client se présente dans un état non conforme au Code de déontologie (but inconciliable hors charte professionnelle, attitude agressive ou abusive, état d'ivresse etc.).

#### ▪ Horaires

Sauf mention contraire sur les supports de communication, les journées de formation se déroulent de 9h30 à 13h00 et 14h30 à 18h00 pour la journée d'initiation, de 9h30 à 13h et de 14h30 à 18h pour les modules sauf le dernier jour du module où les horaires sont de 9h à 13h et 14h30 à 16h. Stagiaires sont accueillis 20 minutes avant le début du cours.

#### ▪ Droits de propriété intellectuelle

L'OF est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par l'OF pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de l'OF. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de l'OF. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

#### ▪ Protection des données personnelles

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose des droits d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur les données personnelles le concernant. En adhérant à ces Conditions Générales de Vente, le Client consent à ce que l'OF collectionne et utilise des données pour la réalisation d'un contrat de formation. Dès le moment où le Client entre en contact avec l'OF personnellement ou par écrit, il recevra des courriels contenant des informations et des offres promotionnelles concernant des prestations de formation édités par l'OF. Le Client peut se désinscrire à tout instant par lien de désabonnement ou contact courriel.

#### ▪ Droit applicable et médiation

L'OF souscrit aux services de la structure MEDIATION-NET Consommation, 3 rue des Morillons, 75015 Paris

"Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges : Lorsque le consommateur a adressé une réclamation écrite au professionnel et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale. Le médiateur est MEDIATION-NET. Il peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : [www.mediation-net.com](http://www.mediation-net.com)

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et l'OF à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Paris.

## REGLEMENT INTERIEUR

**Etabli conformément aux articles l6352-3 et l6352-4 et r6352-15 du code du travail**

### PREAMBULE

#### Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par l'organisme BNC Praticienne de Shiatsu Gina De Brito Marques. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

### SECTION 1 – PÉDAGOGIE ET DÉONTOLOGIE

#### ART. 1 – Pédagogie

Les stagiaires devront se conformer à la pédagogie proposée qui privilégie la mise en confiance des participants, le respect de chacun (mœurs, philosophie, âge, sexe), l'apprentissage par les échanges et le vécu expérientiel. Les animateurs recevront les remarques et réclamations éventuelles des stagiaires, les régleront ou les transmettront à qui de droit.

#### ART. 2 – Déontologie

Nos formations sont strictement dédiées au bien-être et n'ont pas de but médical. Elles se positionnent en dehors de toute démarche sectaire, religieuse ou politique, dans le respect et la liberté inaliénables de l'individu. Chacun reste libre de toute pratique religieuse ou spirituelle. Chacun des membres de l'équipe de formation et chaque stagiaire s'engage à ne pas faire de prosélytisme pour tout courant religieux ou politique que ce soit.

#### ART. 3 – Règles de confidentialité

Les formateurs, assistants et stagiaires sont soumis aux règles usuelles de confidentialité qui s'étend à tout ce que chacun a vu, entendu ou compris au cours du stage.

### SECTION 2 – RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

#### ART. 4 – Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité. S'il constate un dysfonctionnement du

système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables au stagiaire sont celles de ce dernier règlement.

#### ART. 5 – Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires. En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

#### ART. 6 – Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation.

#### ART. 7- Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans le centre de formation.

#### ART. 8 – Accident

Le stagiaire victime d'un accident – survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

#### ART. 9 – Maladie

Afin de préserver le respect et la sécurité morale et physique de chacun, les stagiaires sont priés d'indiquer au responsable des cours s'ils sont porteurs d'une maladie transmissible. En cas de doute, un certificat médical pourra être exigé par le formateur.

#### ART. 10 – Cas de force majeure

En cas de perturbation du déroulement de la session de formation ou de sa durée pour cas de force majeure (grève des transports, intempéries, maladie du formateur...), l'Organisme BNC praticienne de Shiatsu Gina De Brito Marques se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation à une date ultérieure. En cas de force majeure, et selon ses disponibilités, l'organisme BNC praticienne de Shiatsu Gina De Brito s'engage à remplacer un formateur qui ne pourrait assurer sa prestation par un autre formateur de valeur pédagogique équivalente.

### SECTION 3 – DISCIPLINE GÉNÉRALE

#### ART. 11 – Assiduité du stagiaire en formation

##### Article 11.1 – Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

##### Article 11.2 – Absences, retards ou départs anticipés

Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage sous peine de l'application des dispositions suivantes :



- En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir le formateur ou le secrétariat de l'organisme qui a en charge la formation. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles.
- Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer préalablement l'entreprise de ces absences.

En outre, pour les stagiaires demandeurs d'emploi rémunérés par l'État ou une région, les absences non justifiées entraîneront, en l'application de l'article R 6341-45 du Code du Travail.

#### Article 11.3 – Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action. Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charges des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

#### ART. 12 – Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

#### ART. 13 – Tenue et propreté

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte. Une grande propreté corporelle est demandée aux stagiaires ; de même, celle des vêtements portés pendant le stage, cheveux longs noués, non odeur de cigarette.

Par souci d'hygiène et de propreté, aucune nourriture ou boisson n'est admise dans les salles de cours.

Dans les salles de formation, le stagiaire est prié d'éviter les chaussures de ville et de privilégier chaussons ou grosses chaussettes.

#### ART. 14 – Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations. Les téléphones portables doivent être éteints pour éviter les dérangements durant les heures de formation.

#### Article 15 – Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite. Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

#### Article 16 – Vol, dégradation...

Le centre de formation et le lieu d'accueil ne peuvent être tenus responsables des éventuels vols, dégradations, nuisances occasionnés par ou causés au stagiaire lors d'une formation.

#### Article 17 – Responsabilité civile

Le stagiaire prend note que sa participation à une formation implique un travail physique corporel et qu'il engage pour l'ensemble de ses actes sa responsabilité civile personnelle s'il s'inscrit à titre personnel ou sa responsabilité civile

professionnelle s'il s'inscrit sous couvert de son activité professionnelle – il se doit par conséquent d'être à jour de ses cotisations d'assurance responsabilité civile.

## SECTION 4 – MESURES EXCEPTIONNELLES

### Article 18 – Décisions

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites. Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise : l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire ; et/ou le financeur du stage.

### Article 19 – Garanties disciplinaires

#### Article 19.1 – Garanties disciplinaires

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

#### Article 19.2 – Convocation pour un entretien

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

- il convoque le stagiaire – par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge – en lui indiquant l'objet de la convocation ;
- la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

#### Article 19.4 – Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

## SECTION 5 – RESPECT DE LA LOI, DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET DE LA PROPRIÉTÉ

### Article 20 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des cours, documents, textes rédigés par Wellmother qui sont mis à la disposition des stagiaires sous forme de documentation pédagogique sont protégés par le droit à la propriété intellectuelle et ne peuvent être repris ou modifiés en dehors d'une utilisation privée sans autorisation de l'Organisme et Wellmother.

### Article 21 – Droit à l'image

Photos et films sont interdits pendant les heures d'enseignement, sauf accord du formateur et des autres stagiaires présents. Le centre de formation ne peut pas être tenu pour responsable de l'usage des vidéos et photos prises par les stagiaires

lors de la formation. Le stagiaire autorise le centre de formation à utiliser à titre gracieux son image photo/vidéo dans le cadre de sa communication, sur tout support, dans le monde entier et pour une durée de 99 ans. Toute interdiction devra faire l'objet d'une lettre écrite signée et datée par le stagiaire avant la formation.

#### Article 22 – Rétractation, résiliation

Un empêchement est toujours possible qui vous interdit de participer à la formation à la date prévue. Si vous ne pouvez y assister, annulez votre réservation dans les délais requis. Vous éviterez ainsi des frais et permettrez de libérer une place au bénéfice d'une personne en liste d'attente.

ATTENTION : tout report ou annulation doit obligatoirement être fait par écrit.

- *Si vous annulez ou si vous reportez la date de votre module de formation :*

- Jusqu'à 30 jours francs précédant la formation : Un dédommagement nous reste acquis à hauteur de 30 €uros pour frais d'inscription et d'ouverture de dossier. Ces frais ne sont pas récupérables sur une inscription ultérieure.
- De 30 à 10 jours précédant la formation : Un dédommagement nous reste acquis à hauteur de 30 %. (avec un minimum de 100€).
- Dans les 10 jours précédant la formation : Un dédommagement à hauteur 70% du montant de la formation nous reste acquis intégralement.

*En cas d'empêchement pour raisons médicales, le certificat médical doit spécifier l'incapacité à suivre la formation. Pour toute inscription ultérieure, un certificat médical attestant la pleine capacité du stagiaire sera nécessaire pour valider l'inscription.*

#### Article 23 – Annulation ou demande de report à la demande du stagiaire

Tout module de formation commencé et abandonné en cours, du fait du stagiaire, quel que soit la date de cessation ou de l'abandon et quel qu'en soit le motif, est intégralement dû et ne donnera lieu à aucun remboursement. Cependant en cas d'absence justifiée par des raisons médicales ou en cas de force majeure, les sessions de formation n'ayant pu être suivies, pourront être reportées (dans la limite des places disponibles et à condition d'être à jour d'adhésion.)

#### Article 24 – Annulation ou report par l'organisme de formation

L'organisme BNC Praticienne de Shiatsu Gina De Brito se réserve le droit de modifier les lieux, dates, horaires et programmes de formation prévus quand les circonstances le nécessitent.

Au plus tard 15 jours avant le début de la session. La formation sera entièrement remboursée au stagiaire.

#### Article 25 – Modification de contrat

Toute modification du contrat de formation ne peut se faire qu'avec l'accord de la Direction du centre de formation.

#### Article 26 – Cas de différend

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

### SECTION 6 : ORGANISATION PEDAGOGIQUE DES FORMATIONS

#### Article 27 – Organisation des formations

#### Article 28. Bibliothèque en ligne

Dans le cadre de l'accompagnement administratif et pédagogique, l'organisme Praticienne de Shiatsu Gina De Brito met à la disposition des stagiaires une bibliothèque en ligne pour chaque promotion sur le site [www.wellmother.org](http://www.wellmother.org)

L'accès nécessite un identifiant et un mot de passe. Ceux-ci sont strictement réservés aux stagiaires et ne doivent pas être diffusés en dehors du groupe de formation. De plus, le stagiaire n'a accès qu'aux documents relatifs à la formation donnée à sa promotion.

Les documents écrits, audio et vidéo, relatifs à l'enseignement donné en formation, sont la propriété intellectuelle l'Organisme Praticienne de Shiatsu Gina De Brito, relèvent d'un usage privé et ne sont pas diffusables en dehors du contexte de formation.

**Article 29. Listes de diffusion internet et adresses électroniques**

Est mise en place, dans chaque groupe de formation, une liste de diffusion internet regroupant les adresses électroniques des stagiaires. L'utilisation de ces listes par l'organisme Praticienne de Shiatsu Gina De Brito, les formateurs ou les stagiaires, est strictement réservée à la transmission d'informations administratives et pédagogiques ; elles ne doivent en aucun cas être utilisées à des fins personnelles par les stagiaires.